

04 Question de Sophie Rohonyi à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "La gestion du COVID-19 au travail" (55009729C)

04 Vraag van Sophie Rohonyi aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De aanpak van COVID-19 op het werk" (55009729C)

04.01 **Sophie Rohonyi** (DéFI): Madame la présidente, monsieur le ministre, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre nomination.

Monsieur le ministre, les particuliers, les écoles et plusieurs secteurs dont l'horeca se sont vu imposer des protocoles sanitaires stricts pour pouvoir maintenir leur activité. En revanche, aucun protocole n'est imposé aux entreprises. Si la majorité des employeurs se comportent en responsables préoccupés par la santé de leur personnel, il n'en demeure pas moins que cette approche au cas par cas pose question. Ainsi, que faire si mon employeur refuse le télétravail alors que ma fonction le permettrait? Comment réagir lorsqu'un collaborateur tombe malade et attend le résultat de son test? Quand faut-il fermer l'entreprise?

Certes, des informations sont disponibles sur le site du SPF Emploi. Mais, pour le reste, le site renvoie purement et simplement aux Régions.

Lors de ses dernières déclarations, le Comité de concertation a rappelé que le télétravail était la règle au niveau fédéral. De son côté, le premier ministre a annoncé que des concertations avec les fédérations des employeurs seraient organisées afin de mieux suivre ce qui se passe concrètement sur le terrain. Enfin, ce week-end, les gouvernements bruxellois, wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, pour leur part, rendu le télétravail obligatoire.

Monsieur le ministre, avez-vous plaidé, lors des dernières réunions du Comité de concertation, en faveur du télétravail obligatoire partout en Belgique, sachant, par exemple, que la capitale accueille des navetteurs en provenance de tout le pays?

Quelle est la nuance entre le télétravail qui est la règle et le télétravail obligatoire? En effet, selon l'UCM, mais aussi d'autres acteurs de terrain, cela mérite des éclaircissements quant à l'opportunité de fermer une entreprise, de venir travailler quand on se sent isolé chez soi ou quand il s'agit de donner des formations en présentiel.

04.01 **Sophie Rohonyi** (DéFI): In tegenstelling tot de bedrijven heeft men privépersonen, scholen en meerdere sectoren strenge gezondheidsprotocollen opgelegd waaraan ze zich moeten houden om hun activiteiten te mogen blijven uitoefenen.

De meerderheid van de werkgevers is bezorgd voor de gezondheid van hun personeel, maar er rijzen wel vragen ingeval een werkgever telewerk weigert toe te staan (wanneer de functie dat toelaat), ingeval een werknemer besmet werd of op zijn testresultaat wacht en wanneer een bedrijf gesloten moet worden. Op de website van de FOD Werkgelegenheid staat bepaalde informatie en voor de rest verwijst men naar de Gewesten.

Het Overlegcomité heeft eraan herinnerd dat telewerk de regel is. De eerste minister heeft overleg met de werkgevers aangekondigd en de Brusselse en de Waalse gewestregeringen en de regering van de Franse Gemeenschap hebben telewerk verplicht gesteld.

Hebt u er op de jongste vergaderingen van het Overlegcomité voor gepleit om telewerk overal in België te verplichten, wetende dat er pendelaars uit het hele land in

La médecine du travail a-t-elle reçu des instructions précises? Comment la protection de la vie privée en entreprise est-elle gérée en cas de recours accru au télétravail?

Quels sont les résultats des fameuses concertations avec les fédérations des employeurs annoncées par le premier ministre? Un protocole sanitaire précis sera-t-il adopté et communiqué aux employeurs? Dans l'affirmative, dans quel délai? Sera-t-il valable sur l'ensemble du territoire? Dans quelle mesure les contrôles dans les entreprises pourront-ils être réalisés?

La **présidente**: Madame Rohonyi, je vous invite à conclure.

Brussel komen werken. Wat is het subtiele verschil tussen "telewerk is de regel" en "telewerk is verplicht"?

Hebben de bedrijfsartsen instructies ontvangen?

Wat kan men doen om de privacy van een werknemer in een bedrijf te waarborgen in geval van telewerk?

Wat zijn de resultaten van het overleg met de werkgevers? Zal er een gedetailleerd gezondheidsprotocol aangenomen en aan de werkgevers gecommuniceerd worden en binnen welke termijn? Zal dat protocol op het hele grondgebied van toepassing zijn?

04.02 Sophie Rohonyi (DéFI): J'en arrive à ma dernière question, madame la présidente.

Sachant que la diminution du trafic routier et de l'affluence dans les transports en commun sont des indicateurs pour mesurer le recours effectif au télétravail, quel résultat concret et chiffré espérez-vous en la matière?

04.03 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Madame la présidente, madame Rohonyi, je vous remercie pour votre question et vos félicitations.

Avec mes collègues, Frank Vandenbroucke, ministre de la Santé, et Pedro Facon, commissaire du gouvernement en charge du coronavirus, nous veillons bien entendu à mettre en place des mesures permettant de lutter contre la propagation du coronavirus au sein du milieu du travail. Comme vous le savez, il a été décidé que le télétravail à domicile est la règle dès que la fonction s'y prête. Si le télétravail n'est pas possible, les entreprises, associations et services doivent prendre des mesures pour garantir le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale, en particulier le maintien d'une distance d'au moins 1,5 mètre entre chaque personne.

Comme vous l'avez rappelé, le premier ministre a appelé les fédérations patronales à participer à une concertation. Cette concertation a débuté hier et j'ai rencontré les représentants des différentes fédérations patronales pour réfléchir à la manière d'encadrer ce télétravail qui est la règle et qui prévoit également certaines exceptions, que vous avez notées, pour permettre à la fois le respect de la continuité de la gestion de l'entreprise ou du service public et de tenir compte des besoins individuels des travailleuses et des travailleurs. Vous avez d'ailleurs évoqué quelques exemples.

Le Guide générique en vue de lutter contre la propagation de la COVID-19 au travail sert de base aux entreprises, mais les mesures appropriées sont néanmoins élaborées au niveau de l'entreprise, de

04.02 Sophie Rohonyi (DéFI): De afname van het wegverkeer en van de reizigersaantallen in het openbaar vervoer zijn parameters om de mate waarin er getelewerkt wordt te meten. Op welke cijferresultaten hoopt u in dat verband?

04.03 Minister Pierre-Yves Dermagne: Telewerk is de regel, als de functie zich daartoe leent. Als telewerk niet mogelijk is, moeten de bedrijven, verenigingen en diensten maatregelen nemen om de naleving van de gezondheidsregels en de regels inzake social distancing te garanderen.

Tijdens recent overleg met de werkgeversfederaties hebben wij nagedacht over de beste manier om telewerk als regel te omkaderen en om in voor iedereen aanvaardbare uitzonderingen te voorzien. De generische gids voor de bestrijding van het coronavirus op het werk dient als leidraad, maar in de bedrijven zelf worden gepaste maatregelen genomen, in overleg met de CPBW's. De regels worden op het federale niveau vastgesteld en de inspectiediensten zullen de naleving ervan controleren.

Ik steun het standpunt van de

l'association ou du service dans le respect des règles de concertation sociale avec les services de prévention et de protection du travail. La concertation sociale et le respect des institutions comme les comités pour la prévention et la protection du travail sont des éléments qui sont essentiels pour moi. Les règles sont donc établies au niveau fédéral et les services d'inspection contrôleront le respect de celles-ci.

Quant à savoir si la médecine du travail a reçu des instructions précises, une des missions réglementaires du médecin du travail consiste à éviter l'admission au travail de personnes atteintes d'affections graves transmissibles. Il joue donc un rôle-clé pour contrer la transmission de la COVID-19 dans l'entreprise. Je soutiens d'ailleurs la position des partenaires sociaux au sein du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail du 7 octobre dernier dans laquelle les partenaires sociaux estiment que le médecin du travail doit avoir un rôle essentiel dans la détection des risques dans l'entreprise ainsi qu'en matière de réalisation de test COVID pour les travailleurs et les travailleuses dans certaines situations spécifiques. Il est ici important que le médecin du travail puisse orienter, sans intervention du médecin traitant du travailleur, les contacts à haut risque vers un centre de test. J'entreprends, avec l'aide de mon administration, les démarches appropriées pour y arriver au plus vite.

La question de la protection de la vie privée en entreprise peut être abordée sous deux angles: d'une part, sous l'angle de l'étendue du droit de contrôle exercé par l'employeur sur le travailleur et, d'autre part, sous l'angle de l'utilisation accrue des plates-formes de vidéotéléconférence. Pour le second angle, je vous invite, madame Rohonyi, à questionner le secrétaire d'État à la Digitalisation chargé notamment de la protection de la vie privée.

Pour conclure, madame la présidente, en ce qui concerne le droit de contrôle des travailleurs par l'employeur, chaque individu a bien entendu droit au respect de sa vie privée et les infractions à ces droits doivent être examinées au regard des principes de légalité, de finalité et de proportionnalité. Le fait que quelqu'un conclue un contrat de travail et marque ainsi son accord à l'exécution d'un travail dans un lieu de subordination n'implique en effet pas qu'il perd ses droits fondamentaux.

04.04 Sophie Rohonyi (DéFI): Monsieur le ministre, je suis heureuse d'entendre que la concertation annoncée par M. le premier ministre a déjà eu lieu et que, notamment dans ce cadre-là, on aura égard aux besoins individuels des travailleurs, à leur bien-être social et mental. Ceci est fondamental. L'arrêté ministériel, lorsqu'il fait mention de moments de retour bien organisés et limités, reste quand même assez flou.

Pour le reste, le fait d'entendre les différents niveaux de pouvoir parler de règles et de télétravail obligatoire, cela brouille l'esprit des citoyens, des employeurs, et des employés. Finalement, cela ne participe pas à la pleine adhésion aux mesures. Je me permets de le regretter parce que l'on sait, et le Centre de Crise l'a encore rappelé très justement hier, que les entreprises participent pleinement à la lutte contre le coronavirus.

Pour ce qui est des contrôles menés dans les entreprises, je pense

Hoge Raad voor preventie en bescherming op het werk van 7 oktober waarin wordt gesteld dat de arbeidsarts een sleutelrol moet spelen in de detectie van de risico's.

De kwestie van de eerbiediging van de privacy in de bedrijven kan worden benaderd vanuit het oogpunt van de scope van het door de werkgever uitgeoefende controlerecht en van dat van het gebruik van de videoconferentieplatformen. Wat dat aspect betreft verwijz ik u naar de staatssecretaris voor Digitalisering. Iedereen heeft het recht op eerbiediging van zijn privacy en de inbreuken moeten getoetst worden aan drie principes: gelijkheid, finaliteit en proportionaliteit.

04.04 Sophie Rohonyi (DéFI): Het welzijn van de werknemers is van essentieel belang. Het ministerieel besluit blijft ter zake vaag. Wanneer de verschillende bestuursniveaus het over verplicht telewerk hebben, dan draagt dat niet bij tot het draagvlak voor de maatregelen. De bedrijven werken volledig mee in de strijd tegen het coronavirus. Men zal de controles moeten opdrijven om de veiligheid van de werknemers te garanderen.

Hoe kan de effectieve impact van het telewerk gemeten worden?

qu'il va vraiment falloir les intensifier. J'entends votre volonté par rapport à cela. Il convient de veiller à ce que les personnes travaillent en toute sécurité lorsque le télétravail n'est pas possible.

Enfin, je ne vous ai pas entendu répondre à ma dernière question concernant la façon de mesurer l'impact effectif du télétravail. Par exemple, on a observé ce lundi une diminution de 20 % du trafic routier à Bruxelles. Il faudrait être capable de le mesurer sur l'ensemble du territoire. Mais s'il le faut, j'interrogerai votre homologue de la Mobilité pour ce faire. Je vous remercie.

04.05 **Pierre-Yves Dermagne**, ministre: Madame la présidente, si vous le permettez, j'aimerais répliquer. Je n'ai effectivement pas répondu à la dernière question de Mme la députée, et je m'en excuse.

Madame Rohonyi, je voudrais vous signaler que suite à la concertation intervenue hier avec les fédérations patronales, nous avons décidé de charger l'ERMG de monitorer toute une série de données et de collationner ces différentes statistiques, et notamment celles de la fréquentation des transports en commun ou encore de la congestion de nos routes et autoroutes.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

Vanmorgen werd in Brussel een vermindering van het wegverkeer met 20 % gemeten: er zullen maatregelen voor het hele land moeten worden genomen.

04.04 Minister **Pierre-Yves Dermagne**: Na het overleg van gisteren met de werkgeversfederaties hebben wij de ERMG gevraagd een reeks gegevens te monitoren, zoals het aantal reizigers op het openbaar vervoer en de verkeersdichtheid.